

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS

COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 8 avril 2022 à 20h

Sous la présidence de Madame Jacqueline DUPENLOUP, Maire.

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 8 puis 9 (arrivée de Christophe Cirette à 21h25)

Absents : 3 puis 2 Votants : 8 puis 9

Procuration : 2

Date de convocation : 4 avril 2022

Présents : Annie BORDAS, Christophe CIRETTE (arrivé à 21h25), Marc CLERIN, Vincent DARVES-BLANC, Jacqueline DUPENLOUP, Julie HENRY, Yannis NACEF, Jean-Luc PLUYAUD, Nicole ROCHE.

Etaient absents : - Michel DONDA – Valérie LAUROT

Secrétaire de séance : Julie HENRY

.....

1. Adoption du compte-rendu du Conseil Municipal du 18-03-2022

Le compte-rendu de la réunion du 18 mars 2022 ayant été adressé à chacun des membres du Conseil, Madame le Maire demande si des questions subsistent. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des 8 votants.

2- Vote des taux d'imposition 2022

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux d'imposition des taxes directes locales votés en 2021 et propose de les renouveler pour 2022 sans modifications (taux inchangés depuis 2004).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 8 membres présents

ACCEPTE la proposition énoncée,

FIXE les taux d'imposition des taxes directes locales comme suit :

TAXES	BASES	TAUX
TAXE FONCIERE (BATI)	302 500	47,91
TAXE FONCIERE (NON BATI)	2 800	4.2

Malgré le maintien du taux des taxes communales, les contribuables verront augmenter le montant de leurs impôts en raison de la revalorisation automatique des taxes locatives liée à l'inflation (+ 3,4 %).

3- Vote des comptes de gestion (Chaufferie – Commerce– Commune)

4- Vote des comptes administratifs (Chaufferie – Commerce – Commune)

Budgets annexes : Chaufferie – Commerce.

Madame le Maire présente les Comptes Administratifs 2021 et fait constater la concordance entre les chiffres des Comptes de Gestion (du percepteur) et ceux des Comptes Administratifs des budgets annexes.

	Recettes de fonctionnement	Dépenses de fonctionnement	Recettes d'investissement	Dépenses d'investissement
Chaufferie	65 989,21 €	54 299.80 €	35 922.47 €	25 380.06 €
Commerce	11 156,69 €	10 738.29 €	9 615.20 €	10 644.56 €

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs de Madame Le Maire et des comptes de gestion du receveur, le conseil municipal,

APPROUVE les comptes de gestion des budgets annexes (Madame le Maire prenant part au vote)

VOTE - Chaufferie au bois : 8 pour // VOTE - Commerce multiservices : 8 pour

APPROUVE les comptes administratifs des budgets annexes (Madame le Maire ne prenant pas part au vote et quittant la salle),

VOTE - Chaufferie au bois : 7 pour // VOTE - Commerce multiservices : 7 pour

Budget principal Commune :

Madame le Maire présente les Comptes Administratifs 2021 et fait constater la concordance entre les chiffres des Comptes de Gestion (du percepteur) et ceux des Comptes Administratifs du budget principal de la commune.

	Recettes de fonctionnement	Dépenses de fonctionnement	Recettes d'investissement	Dépenses d'investissement
Commune	940 289.93 €	468 335.45 €	525 775,55 €	560 455,70 €

Madame le Maire prenant part au vote, le conseil municipal, par 8 voix

APPROUVE le compte de gestion du budget principal

Madame le Maire ne prenant pas part au vote et quittant la salle, le conseil municipal, par 7 voix

APPROUVE le compte administratif du budget principal

5- Affectation des résultats (Chaufferie – Commerce — Commune)

Madame l'Adjointe aux Finances détaille les affectations de résultats :

Chaufferie au bois : le résultat de l'exercice 2021 est de 11 689.41 € en section d'exploitation. Les résultats antérieurs de l'exercice se montent à 3 702.13 €. La somme à affecter en excédent de fonctionnement 2018 est de 15 391.54 €, à reporter en recettes de fonctionnement 2022, la section investissement étant excédentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 8 membres présents

REPORTE la somme de 15 391.54 € en recettes de fonctionnement.

Commerce Multiservices : le résultat de l'exercice 2021 est de 418.40 € en section d'exploitation. Les résultats antérieurs de l'exercice se montent à 1 063.51 €. La somme à affecter en excédent de fonctionnement 2021 est de 1481.91 €, à reporter en recettes de fonctionnement 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 8 membres présents

REPORTE la somme de 1481.91 € en recettes de fonctionnement, la section investissement étant excédentaire.

Commune : le résultat de l'exercice 2021 est de 471 954.48 € en section d'exploitation. Les résultats antérieurs de l'exercice se montent à 494 018.64 €. La somme à affecter en excédent de fonctionnement 2021 est de 965 973.12 €, à reporter en recettes d'investissement 2022 pour 471 096.40 € (au 1068) et pour 494 876.72 € en recettes de fonctionnement (au 002).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 8 membres présents

REPORTE la somme de 471 096.40 € € en recettes d'investissement

REPORTE la somme de 494 876.72 € en recettes de fonctionnement

6- Vote des budgets primitifs (Chaufferie – Commerce – Commune)

Madame l'Adjointe aux Finances détaille les budgets primitifs annexes 2022

Budget primitif Chaufferie Bois

Dépenses de fonctionnement pour un total de 66 341.08 € comprenant 28 400 € de charges à caractère général : achat de bois pour la chaufferie pour années à venir (stock bois plaquettes), entretien chaudière bois et chaudière fuel, ramonage des conduits, fuel... ainsi que le montant de la dotation d'amortissement pour 37 441.08 €.

Recettes de fonctionnement : 66 341.08 €, dont vente de produits finis (factures chauffage à hauteur de 15 000 €), subvention d'exploitation (29 096 € de la commune à la chaufferie)

Dépenses d'investissement : 43 800.00 € pour les dépenses d'équipement (nouveaux raccordements, changement des compteurs, conduits de fumée.....)

Recettes d'investissement : 233 031.13 €, dont un report de 195 590.05 €, d'excédent antérieur et une dotation aux amortissements de 37 441.08 €

Le tableau de synthèse du budget primitif Chaufferie Bois s'établit donc comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	66 341.08 €	66 341.08 €
Investissement	43 800.00 €	233 031.13 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 8 membres présents
APPROUVE le budget primitif de la Chaufferie Bois

Budget primitif Commerce Multiservices

Dépenses de fonctionnement pour un total de 12 634.09 € comprenant 2 100 € de charges à caractère général (frais pour la maintenance et les biens mobiliers) ainsi que la dotation aux amortissements pour un montant de 10 534.09 €.

Recettes de fonctionnement : 12 634.09 € dont une subvention d'exploitation de 6 339.64 €, des redevances et loyers du Triadou pour 2 700.00 €.

Dépenses d'investissement : 21 312.54 € dont 18 000.00 € pour des dépenses d'équipement, 1 200 € de dépenses imprévues et 2 112.54 € pour l'amortissement de subventions antérieures.

Recettes d'investissement : 49 422.65 €, dont un report de 38 888.56 € d'excédent antérieur et une dotation aux amortissements de 10 534.09 €

Le tableau de synthèse du budget primitif Commerce s'établit donc comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	12 634.09 €	12 634.09 €
Investissement	21 312.54 €	49 422.65 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 8 membres présents
APPROUVE le budget primitif du Commerce Multiservices

Budget primitif principal (Arrivée de Christophe Cirette à ce point de l'ordre du jour) :

Madame l'Adjointe aux Finances détaille le budget primitif principal 2022 qui se compose :

A) **de dépenses prévisionnelles de fonctionnement** qui servent à pourvoir aux besoins de la commune au quotidien, dont :

➤ **296 870 €** de charges à caractère général dont :

21 850.00 € budgétisés pour les fournitures non stockables

28 000.00 € budgétisés pour le déneigement

8 000 € budgétisés pour l'entretien de bâtiments – contrats vérification extincteurs, installations électriques, installations diverses ...

29 500.00 € budgétisés pour la voirie (entretien courant des routes, talus, réseaux de voirie, caniveaux, remise à la cote des regards,...)

10 500 € pour l'entretien des bois et forêts

44 000 € pour le remboursement des frais (charges de l'école, transports scolaires, navettes de ski...)

35 800 € budgétisés pour l'entretien des réseaux d'eau et d'assainissement

Rentrent aussi dans ce chapitre fournitures diverses, carburant, téléphonie, frais postaux, assurances, entretien du matériel roulant, abonnements divers, nettoyage des locaux (incluant les deux gîtes), taxes...

Ce chapitre est en augmentation en raison de l'inflation prévisible en 2022 et de la nécessité de prévoir des interventions sur les décanteurs récupérant les eaux usées, non conformes.

- **105 500.00 €** de charges de personnel (salaires et charges) avec deux agents à temps plein, un emploi saisonnier du 1^{er} mai au 15 octobre
- **115 023.18 €** d'autres charges de gestion courante, dont :
 - 15 000 € budgétisés pour les indemnités et charges des élus
 - 8 000 € budgétisés pour le service incendie -SDIS –
 - 31 000 € budgétisés pour la contribution au SIVAV et la participation aux frais de fonctionnement du SIAAEMM (eau potable)
 - 53 693.18 € budgétisés pour les subventions de fonctionnement (6 339.64 € commerce, 29 853,54 € chaufferie et 8 000 € C.C.A.S) ainsi que pour les intérêts versés pour le remboursement des emprunts à St Colombar et Ste Marie (pour un montant de 9 500 €), liés au versement de l'attribution de compensation (417 205 €) par la 4C.
 - 5 000.00 € budgétisés pour les subventions aux organismes de droit privé (subventions aux associations)

B) de recettes prévisionnelles de fonctionnement dont :

- ventes d'eau (13 500.00 €),
- autres produits divers (26 800.00 € : location de la source du Pied des Voutes)
- impôts locaux (110 144 €),
- attribution de compensation versée par la 4C (417 205.00 €)
- revenus des immeubles (loyers des appartements communaux, gîtes 40 000 €),
- autres produits financiers (SEM « Forces du Bacheux ») : 34 500.00 €
- excédents antérieurs 494 876.72 €

Dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 1 349 980.49 €.

C) de dépenses prévisionnelles d'investissement pour 940 289.58 €, dont :

- 48 000.00 € budgétisés pour des dépenses imprévues d'investissement
- 109 000 € budgétisés dont : le remboursement du capital des emprunts de la commune (16 000 €), le capital des emprunts (ex CCVG) à rembourser à St Colombar et à Ste Marie de Cuines (91 200 €) liés au versement de l'attribution de compensation (417 205 €) par la 4C.
- 102 050 € budgétisés pour les immobilisations incorporelles comprenant toutes les études PLU, ravin du Crey Blanc, Café du Merlet, parking nord et accès chaufferie...
- 524 834.66 € budgétisés pour les immobilisations corporelles dont : 35 000 € pour la reprise des murs du cimetière, 35 000 € pour les bois et forêts (dont l'opération de

plantation sur les nouvelles parcelles forestières secteur route du Truc) ; 164 546.61 € pour la fin de la réhabilitation du clocher, l'assainissement intérieur de l'église... ; 196 356.25 € pour les installations de voirie (dont la création du parking nord et l'amélioration de l'accès chaufferie, la route communale du Planchamp, le chemin rural des Moulins...); 4 000 € de matériel et outillage (dont un appareil de sonorisation...), 1 500 € pour un défibrillateur mairie...

➤ 40 000 € pour les immobilisations corporelles en cours (dont le Musée à Ciel Ouvert)

D) **de recettes prévisionnelles d'investissement** pour 1 488 040.49 €, dont :

- FCTVA (fonds de compensation TVA) sur travaux de 2020, soit 29 629.14€,
- excédents de fonctionnement : 471 096.40 €
- virement de la section de fonctionnement : 710 968.21 €
- subventions d'investissement : 224 237 €

Le tableau de synthèse du budget primitif 2022 s'établit donc comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 349 980.49 €	1 349 980.49 €.
Investissement	940 289.58 €	1 488 040.49 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des 9 membres présents

APPROUVE le budget primitif principal.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le **CCAS** réuni sous la présidence d'Annie Bordas a budgétisé les actions suivantes :

- Voyage des aînés à l'automne
- Repas ou colis de Noël des aînés
- Livres de Noël pour les enfants du berceau au collège
- Bon d'achat (30 €) de Noël pour les lycéens dans un magasin de sport de leur choix
- Aide à l'achat de 3 stères de bois pour les personnes âgées de plus de 80 ans ou titulaires d'une carte d'invalidité, vivant en permanence à St Alban des Villards et ayant un poêle à buches

Le CCAS sera attentif à la situation des réfugiés ukrainiens et apportera un appui financier si nécessaire.

7- Plan de financement aménagement entrée nord chef-lieu, création espace de stationnement, amélioration accès chaufferie bois

Madame le Maire rappelle la délibération du 30 décembre 2021 relative au plan de financement pour l'aménagement de l'entrée nord chef-lieu, la création espace de stationnement, l'amélioration de l'accès à la chaufferie bois.

Elle rappelle l'importance de ce projet pour la revitalisation du centre du chef-lieu, pôle de vie, avec le commerce multi-services, la mairie, les gîtes communaux, l'église, l'installation d'habitants permanents, et point de départ de randonnées ou balades pédestres.

Le plan de financement a été réalisé sur la base d'un montant estimatif de travaux de 133 440 TTC et 111 200 HT, avec les demandes de subvention ci-dessous listées :

FEDC 15 % soit 16 680 € (parking + accès chaufferie)

DETR 30 % soit 33 360 € (aménagement centre bourg)

AURA 5 % 5 560 € (accès chaufferie)

L'autofinancement communal dans ce plan de financement était 55 600 € soit 50 %.

Début avril, le DCE définitif porte un montant de travaux de 99 850 HT, 119 820 € TTC.

La subvention FDEC devrait s'élever à 10 617 €.

L'annonce d'une subvention dans le cadre de la DETR sera connue fin avril.

La commune devrait pouvoir émarger au Contrat Ruralité de la Région AuRA.

Madame la Maire PROPOSE de réviser le plan de financement comme indiqué ci-dessous :

FEDC 10,63 % % soit 10 617 €. (Parking + accès chaufferie)

DETR 30 % soit 29 555 € (aménagement centre bourg)

AURA 15 % 14 977,50 € (accès chaufferie - aménagement centre bourg), contrat Ruralité

L'autofinancement communal dans ce plan de financement sera de 44 700. 50 € soit 44,77%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal VALIDE ce plan de financement à l'unanimité des 9 votants.

8 - Convention avec l'Agence AGATE pour assistance à la définition d'une programmation pour le bâtiment communal « Ancien café du Merlet

Madame le Maire présente la proposition de prestation formulée par l'Agence AGATE : « assistance à la définition d'une programmation pour le bâtiment communal « Ancien café du Merlet ».

Le Conseil Municipal à l'unanimité des votants AUTORISE la Maire à passer convention avec l'agence AGATE pour cette prestation, pour un montant prévisionnel de 4 500 €, avec une aide départementale qui portera le reste à charge de la commune à 3564 € (montant qui pourrait évoluer en fonction des journées réellement effectuées sur ce dossier par l'agence AGATE).

9 - Attribution de subventions

Point reporté à un conseil municipal ultérieur, les demandes des associations villariches n'étant pas encore parvenues

10 - Déclaration d'intention d'aliéner

Non exercice du droit de préemption – parcelles N 1549 – N 1538

Madame le Maire présente la déclaration d'aliéner des parcelles N 1549 et N 1538 dont les propriétaires sont actuellement M et Mme GREIG James et Carol (vente GREIG -CATHRO).

Le Conseil Municipal à l'unanimité des 9 votants

DECIDE de ne pas appliquer le droit de préemption urbain sur ces parcelles.

11 - Affaires foncières

Madame le Maire explique la nécessité d'élargir l'entrée du Chemin du Balais le long de la parcelle G 1752 propriété de l'indivision Michel, Rosette, Ulysse DARVES-BLANC.

Elle indique que le bornage des limites de cette parcelle réalisé à la demande de la commune par un géomètre ne reçoit pas l'accord des propriétaires riverains, ce qui interdit toute acquisition foncière permettant de réaliser le projet d'élargissement.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des 9 votants :

AUTORISE Madame le Maire pour aboutir à la reconnaissance des limites de ce terrain par les deux parties

- à accomplir toute démarche à l'amiable
- à ester en justice pour exécution d'un bornage judiciaire qui s'imposera aux deux parties.

12 - Questions diverses

Informations de calendrier :

Commission urbanisme décalée du 1^{er} au 11 avril, commission d'appel d'offres le 14 avril à 9h30 pour les travaux parking nord, réparation de fuite sur le réseau d'eau des fontaines au Planchamp entre le 19 et le 22 avril...

Présentation des flyers Musée à Ciel Ouvert par Yannis Nacef

Sollicitation à faire auprès du centre des Pompiers de St Jean de Maurienne pour démonstration d'exercices de lutte contre l'incendie

Proposition de l'Association des Amis des Villards d'aider au nettoyage de l'intérieur du café du Merlet : le Conseil remercie chaleureusement l'Association mais un point précis devra être fait par le Conseil Municipal sur le tri nécessaire.